



Module Assistant(e)s Maternel(le)s 2021

La formation continue pour les assistant(e)s maternel(le)s, quelles conditions?

La formation est un droit. Dès la 1^{ère} heure travaillée vous bénéficiez d'un compteur de **58 h de formation** par an, et pouvez donc partir en formation.

- Si votre formation se déroule hors temps de travail, vous bénéficiez d'une allocation de formation de 4.58 € / heure.
- Si votre formation se déroule en temps de travail : votre rémunération est maintenue

Remboursement des frais annexes :

- Trajet : 0.211 € du km plafonné à 200km aller et retour (googles maps)
- Repas : 11€

Comment m'inscrire en formation ?

- Choisir le module de formation.
- Choisir l'employeur facilitateur à qui je fais ma demande de départ en formation (1 seul employeur est nécessaire pour valider mon inscription)
- Le bulletin d'inscription pré rempli vous sera envoyé avec votre convocation environ 2 mois avant le début de la formation

❖ Pièces administratives à joindre au dossier :

- Agrément en cours de validité
- Bulletins de PAJEMPLOI datant de moins de 3 mois à la date de début de formation
- Copie recto/verso votre carte d'identité et de celle de l'employeur facilitateur
- Votre RIB

* A savoir:

- Vous n'avez pas à avancer les frais de formation.
- Vous serez sera remboursé des frais de formation (frais kilométriques, frais de repas, frais d'hébergement) par IPERIA environ 2 mois après la fin de formation.

* ATTENTION, votre dossier doit être complété à l'encre bleue

Pour toutes informations n'hésitez pas à contacter :

Laurence SALLE 06.60.43.01.53

laurence.salle@formasante.fr



